

**AGENDA****Lundi 4 février**

Randonnée à Torcé en Vallée  
Départ 13h45 - Terrain de sports  
Ou 14h00 - Salle Cérès  
à Torcé en Vallée

**Bowling**

Départ 13h30 - Salle polyvalente  
Ou 14h00 - 56 bd Cugnot au Mans  
(Génération Mouvement)

**Jeudi 7 février**

Concours de belote interne  
14h00 - Petite salle polyvalente  
(Génération Mouvement)

**Lundis 18 février**

Randonnée à Soultré  
Départ 13h45 - Terrain de sports  
Ou 14h00 - Place de l'église à Soultré  
(Génération Mouvement)

**Tous les mercredis**

Gym adultes  
20h00 à 21h00 - Salle polyvalente  
(Familles Rurales)

**Tous les jeudis**

Cartes et jeux de société  
14h00 - Petite salle polyvalente  
(Génération Mouvement)

**Tous les vendredis**

Entraînement pétanque  
Jeu de Molky  
13h30 - Terrain de boules  
(selon météo)  
(Génération Mouvement)  
  
Gym senior Prévention santé  
9h00 à 10h00 - Salle polyvalente  
Contact 06 99 55 59 94  
(Groupe associatif Siel Bleu)



**RAPPEL  
HORAIRE D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45  
Samedi de 9h00 à 11h30

☎ 02 43 27 51 08

mairie-de-sille-le-philippe@wanadoo.fr

Prochaine messe à Sillé  
Samedi 16 février à 18h30

**ANIMAUX ERRANTS**

La divagation d'animaux domestiques est problématique dans de nombreuses communes, dont la nôtre. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'équipe municipale a mis en place une redevance pour capture et hébergement des animaux errants (50 € pour capture ou déplacement + 10 € par jour pour frais de garde) afin de responsabiliser les propriétaires malveillants (Lettre n°2 - Juillet et Août 2014).

A chaque fois qu'un animal est signalé errant par un habitant ou la gendarmerie, un de nos agents ou l'élu (e) d'astreinte doit se déplacer pour localiser et, si possible, attraper l'animal. Une fiche de signalement doit être complétée en mairie puis l'animal est emmené chez le vétérinaire de Saigné l'Evêque afin de l'identifier si toutefois celui-ci est pucé ou tatoué et pour lui faire une visite médicale. De retour sur Sillé, il faut enfermer le fugueur dans notre chenil puis essayer de joindre le propriétaire s'il a été identifié et procéder à la verbalisation.

Toutes ces démarches sont chronophages, sans compter qu'il s'agit parfois de déplacement en pleine nuit.

Afin de simplifier les démarches, la commune s'est dotée en décembre dernier d'un lecteur de puce pour un montant de 183.85 € et s'est inscrite à I-CAD pour avoir accès au fichier des animaux immatriculés.

Si vous êtes propriétaires de chiens, chats ou tout autre animal, veillez à ce qu'ils ne vous échappent pas et qu'ils ne divaguent pas sur la voie publique. Si votre animal venait à provoquer un accident, cela pourrait être dramatique...

Si votre animal est pucé ou tatoué, pensez à faire rectifier votre adresse ou votre numéro de téléphone, si besoin, au registre des identifications par le biais de votre vétérinaire.

**ENTRETIEN DES ARBRES ET HAIES****RAPPEL DES OBLIGATIONS**

Ce sont les articles 670 à 673 du Code Civil qui s'appliquent principalement dans ce domaine. La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peuvent être exigés par un voisin mais aussi par la commune.

Le Maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient au titre de l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposer aux riverains dont les arbres et arbustes sont mitoyens de l'espace communal de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres et arbustes de leur propriété dès lors que les distances de plantation sont contraires aux dispositions légales et portent atteinte à la commodité de passage.

Rappelons que les arbres et arbustes situés près de la limite de la propriété doivent être plantés à la distance de deux mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

La municipalité a mandaté l'entreprise d'élagage qui intervient régulièrement sur la commune afin de répertorier les lieux gênants pour la circulation et/ou la sécurité. Les propriétaires seront prochainement avisés par courrier.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS**

Les associations souhaitant faire une demande de subvention auprès de la commune pour l'année 2019 peuvent la préparer dès maintenant en s'aidant du modèle national CERFA 12156\*05, téléchargeable sur le site de la commune [www.sille-le-philippe.fr](http://www.sille-le-philippe.fr) ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Date limite de réception des dossiers en mairie : 2 mars 2019.  
Toutes les demandes seront étudiées par la Commission des finances.

**Combien Ça Coûte ?**

€ TTC

**8 508,60**

A l'ordre de :

Réfection enrobé chemin de Saint Père  
Reprofilage rue du Chaple

MAIRIE  
Rue Neuve  
72460 SILLE LE PHILIPPE

Décembre 2018



Retrouvez  
les prochains numéros  
le dernier jour du mois  
Commerces - Mairie - Agence postale  
Salle polyvalente - Halle des sports  
Ancienne école  
et en ligne sur le site :  
[www.sille-le-philippe.fr](http://www.sille-le-philippe.fr)

Pour les vacances d'hiver... **Le Centre de loisirs de Torcé en Vallée sera ouvert du 11 février au 15 février 2019. Il est toujours possible d'inscrire vos enfants, dans la limite des places restantes.**  
 Pour cela, déposer votre demande à l'Accueil Péri-Scolaire de Sillé le Philippe, après de Yollande ou Armelle.  
 La direction du Centre sera assurée par Laura PELE.

Les enfants de la commune peuvent également bénéficier des différents Centres de loisirs de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien selon les places disponibles (voir tableau ci-dessous).

Communes	Dates	Sites internet	Contacts téléphoniques
Torcé en Vallée	11 au 15 février	<a href="http://www.torceenvallee.fr">www.torceenvallee.fr</a>	02 43 24 21 95
Savigné l'Evêque		<a href="http://www.savigneleveque.fr">www.savigneleveque.fr</a>	06 80 59 56 03
Lombron		<a href="http://www.mairie-lombron.fr">www.mairie-lombron.fr</a>	06 74 78 76 24
Montfort le Gesnois		<a href="http://www.montfort-le-gesnois.fr">www.montfort-le-gesnois.fr</a>	02 43 76 27 39
Ardenay sur Mérisse		<a href="http://www.ardenaysurmerize.fr">www.ardenaysurmerize.fr</a>	02 43 89 92 00
Le Breil sur Mérisse		<a href="http://www.cc-gesnoisbilurien.fr">www.cc-gesnoisbilurien.fr</a>	02 43 35 09 50
Bouloire	11 au 22 février	<a href="http://www.cc-gesnoisbilurien.fr">www.cc-gesnoisbilurien.fr</a>	02 43 35 09 50
Connerré		<a href="http://www.connerre.fr">www.connerre.fr</a>	02 43 76 95 57
St Mars la Brière		<a href="http://www.saint-mars-la-briere.fr">www.saint-mars-la-briere.fr</a>	02 43 76 04 24

**RENCONTRES SPORTIVES**  
 Halle et terrain de sports à Sillé



**Club Sportif - Basket Club**

- Samedi 2 février**  
 11h00 Benjamines  
 Téléché
- 13h00 Poussins  
 La Ferté Bernard
- 14h30 Minimes Garçons  
 Etival lès le Mans
- 16h30 Cadettes  
 La Chapelle S<sup>t</sup> Aubin
- Dimanche 3 février**  
 10h30 Seniors Féminins  
 Neuville sur Sarthe
- Samedi 9 février**  
 14h00 Benjamins 2  
 Mamers

**COLLECTE AU PROFIT DE LA CANTINE SCOLAIRE**



L'association de la Cantine scolaire de Sillé le Philippe organise une grande collecte de papier pour le recycler.  
**Une benne sera à votre disposition, sur le parking de la place de l'Ancienne Gare, au cours de la semaine du 21 au 28 février 2019.**



Vous pourrez y déposer **TOUS VOS PAPIERS** (livres, cahiers, bloc-notes, manuels scolaires, feuilles et chemises, cahiers de vacances, vieux dictionnaires, journaux, catalogues, enveloppes, papiers blancs, papiers couleurs, archives périmées, annuaires).  
 L'association de la cantine scolaire recevra une subvention en fonction de la quantité de papier récupérée. Les fonds collectés permettront de financer la restauration des enfants scolarisés et de stabiliser le coût des repas.

Pour tout renseignement : 02 43 27 96 94 ou 06 13 27 29 11.

**LUTTE CONTRE LES FREULONS ASIATIQUES**  
 C'est au printemps qu'il faut les piéger !



Il est indispensable de limiter les nuisances et dégâts occasionnés par les frelons asiatiques pour la sécurité publique, la santé, l'apiculture et l'environnement.



Les frelons asiatiques sont en effet un véritable fléau et la situation ne fait qu'empirer dans le département de la Sarthe.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les sapeurs-pompiers n'effectuent plus les destructions des nids de frelons sans caractère d'urgence.**  
 C'est donc à chacun de saisir le prestataire de son choix pour la destruction des nids (Lettre n°38 - Novembre 2017) ou d'engager des actions comme l'installation de pièges à frelons (Lettre n°30 - Février 2017 et Lettre n°41 - Février 2018).

**Le piégeage de printemps est préventif** : il commence en février si les températures sont douces. **Il est fondamental** car il permet de capturer les reines qui ont été fécondées et qui sortent courant février pour fonder de nouvelles colonies (1 reine = 2 000 à 3 000 individus).

**SMIRGEOMES**  
 Le tri, un geste pour l'Avenir

**RAMASSAGE**

Ordures ménagères et Sacs jaunes

**Mercredis 13 et 27 février**

**RAPPEL**

Sortir les bacs et les sacs jaunes la veille de la collecte.  
 Ramasser les bacs après la collecte.

**Astreinte mairie soir et week-end**  
 ☎ 06 37 23 51 43



**JEUNES LYCEENNES ETRANGERES ALLEMANDES, MEXICAINES ET JAPONAISES RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL**

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI (Centre d'Echanges Internationaux). Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un **hébergement au sein de familles françaises bénévoles.**

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.  
 Si l'expérience vous intéresse, contacter Christine EMERY ☎ [emeryc72@gmail.com](mailto:emeryc72@gmail.com)  
 ☎ 02.43.88.56.55 / 06.73.10.74.65.

**SORTIES DU MOIS - SALLES DE SPECTACLES DU TERRITOIRE « LE GESNOIS BILURIEN »**



**Soirée Brésilienne** : danseurs, danseuses, capoeiristes, percussions...  
 Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 à 20h30 - Tarifs de 5 à 14 €  
 Salle Michel Berger - Rue de la Pelouse - Savigné l'Evêque - [www.savigneleveque.fr/saison-culturelle/](http://www.savigneleveque.fr/saison-culturelle/)

**Théâtre** : Avare  
 Vendredi 8 février 2019 à 20h30 - Tarif : 8 € / Gratuit - de 18 ans  
 La Passerelle - 4 avenue Carnot - Connerré - [lapasserelle-connerre.fr/infos-pratiques](http://lapasserelle-connerre.fr/infos-pratiques)

**Ciné-concert** : Le cinémascope musical des Barons Freaks  
 Samedi 9 février 2019 à 18h00 - Tarifs de 5 à 12 €  
 Théâtre Epidaure - 1 rue de la Grosse Pierre - Bouloire - [theatre-epidaure.com/](http://theatre-epidaure.com/)